

Émission : 28-09-2020

Mise à jour :

## Directive ministérielle DGPPFC-002

Catégorie(s) :  
✓ Milieu de vie  
✓ Gradation des mesures  
✓ Paliers d'alerte  
✓ DP-DI-TSA

**Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte – hébergement 9 personnes et moins en DP-DI-TSA**

**Directive émise le  
28 septembre 2020  
(non codifiée)**

**Expéditeur :** Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)



**Destinataire :** Tous les CISSS et les CIUSSS

- Directeurs des programmes en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme

### Directive

<b>Objet :</b>	Directives applicables dans tous les milieux d'hébergement en DP-DI-TSA hébergeant 9 usagers et moins.
<b>Mesures à implanter :</b>	Les directives sanitaires applicables aux différents milieux de vie sont établies en fonction de deux principaux éléments : <ul style="list-style-type: none"><li>Les facteurs de vulnérabilité à la COVID-19 des personnes d'un même milieu de vie;</li><li>L'organisation de services du milieu de vie (milieu de vie similaire à une cellule familiale ou non, nombre de personnes différentes qui offrent les services aux usagers, le nombre potentiel de visites).</li></ul>

### Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

#### Notes importantes :

<b>Direction ou service ressource :</b>	Boîte corporative de la Direction des programmes en déficience, trouble du spectre de l'autisme et réadaptation physique : <a href="mailto:DPDITSA@msss.gouv.qc.ca">DPDITSA@msss.gouv.qc.ca</a>
<b>Documents annexés :</b>	Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte – hébergement en DP-DI-TSA

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

[msss.gouv.qc.ca/directives](https://msss.gouv.qc.ca/directives)

**Original signé par**  
La sous-ministre adjointe  
Chantal Maltais

**Lu et approuvé par**  
La sous-ministre  
Dominique Savoie